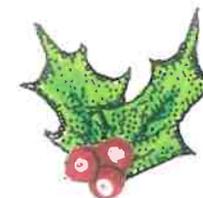
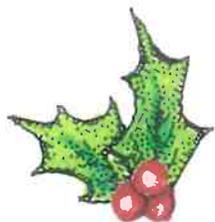

GRATTEPANCHE

DECEMBRE 1992 - N°21



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX

QUELS CHOIX POUR NOTRE COMMUNE ?

Depuis quelques mois on parle beaucoup d'intercommunalité, l'assemblée nationale a voté une loi le 6 février de cette année sur l'administration territoriale de la république. La presse donne un large écho à ce sujet; les élus Maires, Présidents de syndicats, Conseillers Généraux travaillent pour réussir cette nouvelle intercommunalité.

A Grattepanche, depuis 1983, le conseil municipal a choisi de valoriser notre commune. Je pense que le travail sérieux accompli depuis cette date permet aujourd'hui que l'on s'intéresse à Grattepanche autrement qu'à cause de son nom "rigolo".

Toutes les réalisations que vous connaissez nous permettent actuellement avec nos amis des communes voisines de discuter à part entière sur des projets communs. Pour réussir cette mutation il nous a fallu faire des choix. Eh oui! le budget communal n'est pas élastique et nous avons en même temps diminué la pression fiscale tant elle était élevée! (- 4,42 pts sur la taxe d'habitation, - 2,54 pts sur le foncier bâti).

Limiter les dépenses de fonctionnement, obtenir le maximum de subventions sur les travaux d'investissement, tels ont été nos soucis permanents. Si nous avons été largement aidés par les différents organismes; Conseil Régional, Conseil Général, Etat, il y a eu cette année quelques difficultés à régler le problème de l'entretien de la commune. En 1990 nous avons confié les travaux à une entreprise qui a bien fait son travail pendant un an à un coût très raisonnable, mais la 2^{ème} année les factures avaient doublé et nous avons dû dénoncer le contrat fin 1991. L'ouvrier occasionnel embauché au mois de janvier 1992 a cessé ses fonctions au mois de juin pour des raisons personnelles. Alors, un jeune chômeur d'Amiens a été embauché par l'intermédiaire du "centre régional pour l'enfance, l'adolescence, les adultes inadaptés de Picardie", dans le cadre d'un contrat emploi solidarité.

Si la situation est stabilisée à ce jour il n'en demeure pas moins vrai qu'il y a eu une période de flottement. Certains s'en sont plaint, d'autres ont retroussé leurs manches pour entretenir le devant de leur propriété. Qu'ils soient remerciés pour avoir compris où étaient les véritables priorités d'une commune dynamique, qui a misé sur la qualité de vie de ses enfants et les services rendus aux familles en milieu rural. Ceci vaut bien quelque effort pour tondre l'herbe devant chez soi. "Que chacun balaie devant sa porte et la rue sera propre" dit le proverbe.

Sur cette note optimiste je vous adresse, en mon nom et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de joies, santé et réussite pour 1993.

HANIN J.C

- Une subvention pour les élèves du collège d'Ailly sur Noye allant en classe de neige est votée.

- L'extension du remembrement d'Oresmaux sur notre territoire n'est acceptée que pour la surface légale soit 64 ha.

- La collecte au profit de la Yougoslavie, effectuée lors des dernières élections a rapporté 400 F. Cette somme a été versée à Médecins sans Frontières.

- Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour l'expropriation de la parcelle AB 15.

6 SALLE POLYVALENTE

Le dossier concernant la construction d'une salle polyvalente est maintenant bien avancé. Les demandes de subventions ont été présentées auprès du Conseil Général, de la Préfecture dans le cadre de la 2^{ème} part de la D G E et du trait vert. Le délai d'instruction des dossiers demande plusieurs mois.

Le principal argument contre ce projet, résultat de la consultation communale, concerne le choix de l'implantation. A ce sujet il est important de noter que le terrain choisi est le seul que possède la commune, (qui est responsable de cette carence?) et que de toutes façons quel que soit l'endroit choisi il y aura toujours des voisins. Outre les "contre" qui sont "contre par ce qu'il sont contre", beaucoup ont émis un avis favorable en regrettant toutefois qu'un accord avec l'association familiale n'ait pu se faire.

Ceci justifie l'ultime lettre, ci-dessous, adressée au nouveau Président de l'association familiale

Monsieur le Président
de l'association familiale
de Grattepanche.

OBJET: Achat de la salle de l'AFR

Monsieur le Président,

Le projet de construction d'une salle polyvalente à Grattepanche est maintenant bien avancé et les subventions ont été demandées auprès des organismes concernés. Toutefois le conseil municipal est toujours favorable au rachat de la salle de l'association familiale.

L'enquête effectuée auprès des habitants fait ressortir nettement leur préférence pour cette solution aussi je vous demande une dernière fois de bien réfléchir à notre proposition de rachat:

- La commune s'engage à racheter la salle à des conditions acceptables par les deux parties.

- La commune s'engage à faire les travaux nécessaires et à remettre la salle à la disposition de toutes les associations de Grattepanche.

Vous comprendrez que pour bénéficier des subventions et du remboursement de la TVA (soit plus de 50% du coût des travaux) la commune doit être propriétaire des locaux. Il n'y a pas d'autres raisons, ni d'arrière pensées à ce rachat. Les économies budgétaires (200 000 F) prévus à ce jour pour la future salle polyvalente permettraient de commencer les travaux dans les meilleurs délais.

En acceptant la proposition du conseil municipal vous montrerez que l'AFR n'est pas une association partisane, qu'elle tient compte de l'avis de la majorité des habitants et non, uniquement, de celui de quelques uns de ses adhérents et qu'elle est soucieuse de travailler avec la commune dans l'intérêt général.

Depuis 1983, l'association familiale a refusé toutes les propositions tendant à rendre confortable la salle dont elle est propriétaire, aussi j'espère qu'à ce jour vous mesurez bien toute votre responsabilité dans le cas de nouveau refus.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Maire

HANIN J C



LE SYNDICAT SCOLAIRE

Notre syndicat scolaire s'est enrichi cette année d'une nouvelle section: la régie de transport scolaire, et devient ainsi une petite entreprise au service des enfants (et des parents) de nos trois communes.

La gestion de ce syndicat est assurée par des délégués désignés par les conseils municipaux.

Mr. HANIN, Président
Maire de Grattepanche
MM. DELECOLLE, Maire de Rumigny et
GARNIER, Maire d'Hébécourt, vice -
Présidents.
Mme LEVERT et M. NAVARRE délégués de
Grattepanche.
Mmes GARNIER et MARTINVAL, déléguées
d'Hébécourt.
Mmes BOUTIN et ADT déléguées de
Rumigny.

Le syndicat rémunère 5 employés à temps partiel:

Mr. GOURGUECHON pour le secrétariat
Mmes LEVEQUE, ROUSSELLE, DA SIVA,
BRASSART pour les différents
services (garderie du matin et du
soir, restauration, assistance
maternelle, transport scolaire,
sorties pédagogiques, etc....)

Quelques chiffres:

Budget 1992:340 000 F
Nb d'heures de garderie: .. 5 893 h
Nb de repas servis: 2977
(dont 314 repas adultes)

GARDERIE - CANTINE:

La garderie fonctionne de 7 h 30 à 19 h tous les jours sauf le samedi. La garderie du mercredi et des petites vacances est ouverte à tous les enfants des trois communes qu'ils soient scolarisés ou non dans le regroupement pédagogique. (40 F pour la journée, 20 F la demi-journée, 20 F le repas)

Le syndicat peut fournir des repas pour les adultes au prix de 25 F: si vous êtes intéressés veuillez contacter la mairie.

TRANSPORT SCOLAIRE:

Pour faciliter le transport des enfants entre les trois communes le syndicat a acheté un mini-bus qui est en service depuis la rentrée scolaire. Ce mini-bus est mis à disposition de la régie de transport

scolaire créée à cet effet.

Président: M. DELECOLLE Maire de Rumigny
Vice-Président: M. GARNIER Maire d'Hébécourt
Membres du conseil d'exploitation:
MM. WABLE (Grattepanche), BONNASSIES
et DUQUESNE (Rumigny). MORTEL
(Hébécourt).

Une convention a été signée entre le syndicat et la régie. La subvention du conseil général permet un équilibre entre les dépenses et les recettes de la régie.

Toutes les fonctions électives du syndicat ou de la régie: Présidences, Vice-Présidences, Membres du conseil d'administration, Délégués, sont exercées bénévolement.

- Le Courrier Picard - Ramassage scolaire à Grattepanche Rumigny et Hébécourt



Montée des élèves dans le mini-car.

Depuis cette année, le syndicat scolaire intercommunal de Grattepanche, Rumigny, Hébécourt, a son propre car de ramassage scolaire. Il s'agit d'un Iveco de 25 places pour des enfants de moins de 12 ans. En effet, dans le cadre du regroupement scolaire, la classe maternelle est à Hébécourt; à Rumigny se trouvent une classe de grande section C.P. et une classe de C.M.1, C.M.2, tandis qu'à Grattepanche il y a une classe de C.E.1 et C.E.2. En outre, la cantine scolaire se situe à Rumigny.

Tout ceci explique les quatre aller-retour par jour du car de ramassage. Chaque navette dure vingt minutes et chaque enfant ne supporte donc, au maximum, que dix minutes de transport. Ce système de ramassage fonctionne sous la forme d'une régie subventionnée par le conseil général. Actuellement, en attendant que la personne, salarié par le syndicat, qui doit conduire le car, obtienne son permis, ce sont trois bénévoles qui se relaient pour le conduire.

CENTRE AERE: 8 Juillet — 7 Août

Cette année encore, le centre aéré a connu un vif succès et beaucoup de parents souhaiteraient un fonctionnement pendant toutes les grandes vacances.

3 moniteurs, 2 aides moniteurs et une directrice ont encadré nos enfants dans les différentes activités proposées.

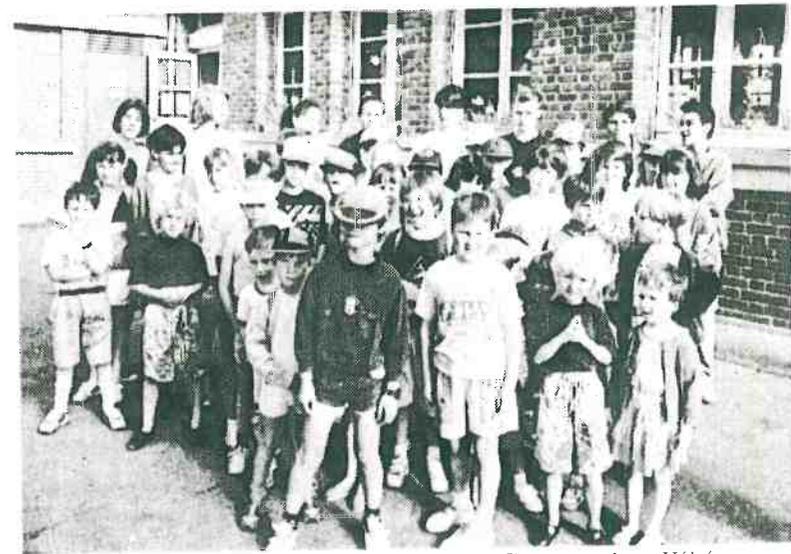
Les deux groupes de grands sont partis pour une semaine au bord de la mer faire de la voile. Ils ont même "essuyé" une véritable tempête en pleine nuit qui leur laissera des souvenirs à raconter pour quelques années encore!

Les deux groupes de petits sont allés à Boves pour 3 jours faire un apprentissage "Poneys". Une journée à la mer pour tous, des sorties au zoo, aux Hortillonnages, des pique-nique ont complété ce séjour qui nous l'espérons a satisfait enfants et parents.

Il faut malgré ce bilan très positif regretter le petit nombre d'enfants de notre commune ayant participé à ce centre. Le coût du séjour n'est sans doute pas la raison de cette faible participation dans la mesure où les prix proposés par le syndicat sont très bas (et c'est pourquoi nous avons beaucoup de demandes émanant des villages voisins) que le CCAS, (centre communal d'action sociale), avait fait savoir qu'il aiderait toutes les familles ne pouvant pas disposer de la somme nécessaire à l'inscription de leur enfant. Il est dommage, dans ces conditions, de voir des enfants s'ennuyer pendant les vacances et de les regarder errer, désœuvrés, dans les rues du village.



— Le Courrier Picard —



Grattepanche Hébécourt Rumigny

Dans le cadre des activités du centre aéré, vingt-et-un enfants de 8 à 12 ans des communes de

Grattepanche, Hébé-court et Rumigny sont partis à Saint-Firmin-les-Crotoy. Ils vont loger au camping « Les Aubépinnes » et effectuer un stage de voile avec les moniteurs de la base nautique A.N.R.C.



A Hébé-court

Les nouveaux locaux de la bibliothèque-ludothèque d'Hébécourt ont été inaugurés. Des livres et des jeux, pour les enfants et les adultes, sont mis à la disposition de la

population concernée par le syndicat scolaire intercommunal. En plus de la subvention accordée annuellement par la municipalité, un local aménagé dans la mairie est mis, gratuitement,

à la disposition de l'association. La permanence est assurée le mardi, de 17 h 30 à 18 h 30 et, à partir du 1^{er} novembre, le vendredi après-midi, pour les petits de l'école maternelle.

A PROPOS DE L'ECOLE . . .

Grâce au Syndicat Scolaire, l'année 1992-1993 nous apporte des nouveautés qui améliorent sensiblement la vie de notre ECOLE.

C'est ainsi que la mise en place d'un nouveau moyen de transport des enfants (mini-bus) entre les 3 villages a permis de changer les horaires d'entrée en classe et, d'après les échos qui nous parviennent, les parents se joignent aux enseignants pour apprécier ce service mis à notre disposition depuis la rentrée.

Cela permet aussi aux élèves de C.E. et de C.M. de fréquenter la piscine "Valleret" depuis fin novembre, la participation des parents étant réduite (le Syndicat Scolaire ne faisant pas payer le transport) à la somme de 4,50 F. par enfant et par semaine. Que les accompagnateurs bénévoles (agréés par Monsieur l'Inspecteur Départemental après qu'ils aient subi une série d'épreuves) soient ici vivement remerciés.

Les classes de notre Ecole bénéficient aussi du service de transport scolaire pour les sorties diverses (Musée, Correspondants, Rencontres USEP...)

Les Enseignants, au travers de ma plume, remercient MM. les Maires ainsi que les Délégués du Syndicat Scolaire.

Cette année a vu aussi la reconduction du décroisement qui permet aux enfants fréquentant notre Ecole de participer à des ateliers très divers animés par les Enseignants et des personnes bénévoles. Rappelons que la matinée du samedi se compose de deux parties: dans un 1er temps, un travail sur fiches préparées par les enseignants (durée = 1 H.15); puis, les animateurs interviennent (environ 1 H.30) pour proposer aux enfants des activités aussi variées que l'initiation à la flûte, à l'électricité, à la poterie, à la pâtisserie, aux techniques de peinture sur tissu...

Sans compter que ce système permet de dégager un temps mis à profit par un enseignant pour s'occuper plus particulièrement des enfants ayant des difficultés passagères en lecture.

Bienvenue à la nouvelle institutrice de Maternelle, M^{me} Davesne Valérie, qui a en charge les Petits et les Moyens de notre Regroupement Pédagogique.

GOURGUECHON F.

L'INTERCOMMUNALITE

Dix ans après les lois de décentralisation deux lois ont été promulguées en 1992 qui approfondissent la construction législative et marquent une étape importante pour nos institutions locales.

- La loi du 3 février relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

- La loi du 6 février relative à l'administration territoriale de la république qui définit de nouvelles formes d'intercommunalité, les communautés de villes et les communautés de communes.

ELUS LOCAUX:

La loi du 3 février poursuit deux objectifs fondamentaux:

1 - Démocratiser l'accès de tous les citoyens aux fonctions électives globales par une meilleure disponibilité en temps (amélioration du régime des autorisations d'absences et création d'un crédit d'heures forfaitaire et trimestriel), par un renforcement des garanties dans l'activité professionnelle, par l'instauration d'un droit à la formation et l'amélioration des droits à pension de retraite.

2 - Assurer la transparence des modalités d'indemnisation des élus locaux par:

- La fixation d'un barème indemnitaire des élus et la fiscalisation des ces indemnités pour les élus des communes de plus de 1 000 habitants. Pour 1993 l'indemnité d'un maire d'une commune de moins de 500 habitants passe de 1450 F à 2436 F, celle des adjoints à 40% maximum de de celles des maires. Les communes de moins de 1000 habitants recevront une compensation financière de la part de l'état correspondant aux augmentations des ces indemnités.

- La limitation du cumul des indemnités à une fois et demie l'indemnité parlementaire

- L'encadrement des voyages d'études

ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE:

Les communautés de communes proposent aux communes rurales et aux petites villes une nouvelle formule de coopération permettant l'élaboration de projets communs de développement centrés sur l'aménagement de l'espace et l'économie locale.

Dispositions fiscales:

Les communautés de communes sont des organismes de coopération à fiscalité propre, dotées du pouvoir fiscal relatif aux quatre taxes directes locales. Elles bénéficieront également de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation globale d'équipement (2ème part), du remboursement de la TVA, de la dotation de développement rural.

Procédure de création:

La création d'une communauté de communes peut s'effectuer selon deux règles:

1° Sur la base du volontariat selon les règles de la majorité qualifiée. Les communes (minimum 3) devaient présenter un projet cohérent avant le 8 août 1992 fixant le périmètre souhaité, et les compétences choisies.

2° Après une large concertation dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma sera établi par une commission d'élus, qui dressera la carte départementale de coopération et la proposera au Préfet pour le 8 février 1993.

Compétences:

Les communautés ainsi créées exerceront deux groupes de compétences:

- Deux compétences obligatoires concernant, l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

- Une ou plusieurs compétences optionnelles choisies parmi les groupes de compétences suivants:

- * Protection et mise en valeur de l'environnement
- * Politique du logement et du cadre de vie
- * Création, aménagement et entretien de la voirie
- * Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et scolaires.

Fonctionnement:

Les règles de fonctionnement des communautés de communes sont celles applicables aux syndicats de communes. Les conseils municipaux élisent des délégués lesquels éliront un président et un bureau.

LA SITUATION A CE JOUR:

Les conseils municipaux de Grattepanche, de Rumigny et d'Hébécourt, déjà réunis par l'intermédiaire du syndicat scolaire, ont pris avant le 8 août une délibération demandant la création d'une communauté de communes. Nos trois communes ne possèdent que 1200 habitants et c'est peu pour parler de développement économique, aussi nous avons souhaité que les communes de Saint-Sauflieu, Sains en Amiénois, Estrées sur Noye et Oresmaux puissent nous rejoindre. Des contacts ont été pris également avec d'autres communes du canton (voir les articles ci-joint). Un projet cantonal est également à l'étude mais 9 communes du canton sont susceptibles de rejoindre le district amiénois, (3 l'ont déjà décidé) cette solution a donc peu de chance de voir le jour.

A l'issue de la dernière réunion de travail qui a eu lieu à Grattepanche le 16 novembre dernier les communes de Saint-Sauflieu, Estrées sur Noye, quelques communes du groupement du Val de Noye ont manifesté clairement leur souhait de créer avec nos trois communes une communauté de communes. Il est difficile à ce jour de demander l'arrêté de création d'une communauté de communes tant que le périmètre du district amiénois ne sera pas défini.

En conclusion, notre projet pourrait voir le jour avec dans sa version minimale les communes de : Hébécourt, Rumigny, Grattepanche, Saint-Sauflieu, Estrées sur Noye, auquel pourraient s'ajouter les communes de : Sains en Amiénois, Remiencourt, Cottenchy, Dommartin, thézy-Glimont, Gentelles, Fouencamps.

Prochaine réunion le 14 décembre.

Affaire à suivre

...et à Hébécourt

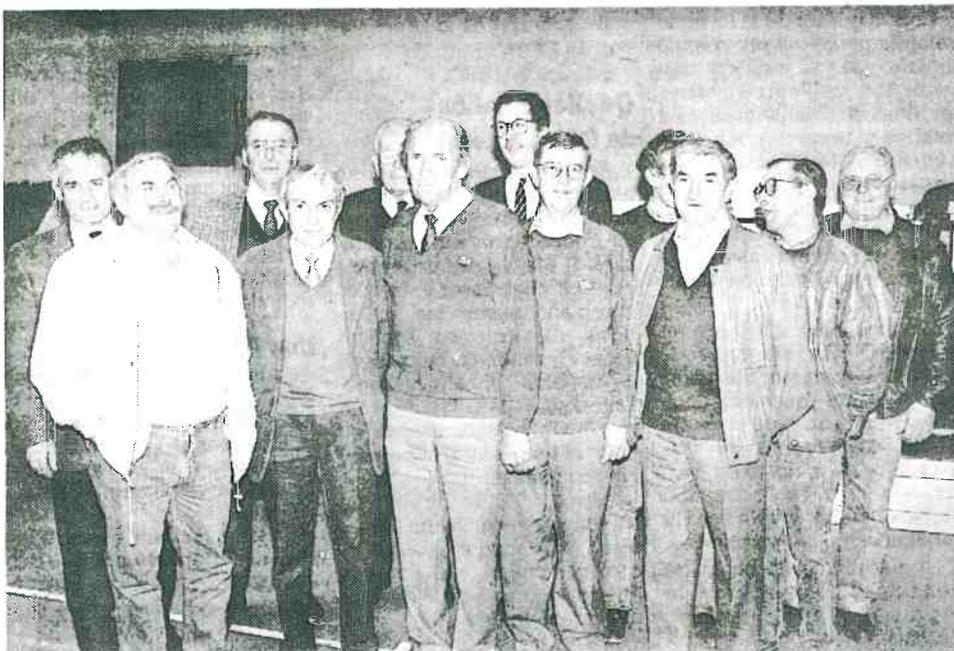


Hébécourt, Grattepanche et Rumigny ont déposé un projet de communauté.

Lundi 5 octobre, à Hébécourt, les communes du canton de Boves qui ne sont pas incluses dans le district amiénois, ont eu à réfléchir sur leur rattachement futur. Parmi les communes présentes, Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny, Saint-Sauflieu, Grattepanche, Hébécourt et Rumigny. D'autres ont décidé de se rattacher à des communes extérieures au canton, telle la commune de Hailles qui a indiqué qu'elle allait se rattacher à Moreuil, ou comme Gentelles qui, pour des raisons géographiques, se sent attirée par Villers-Bretonneux ou Corbie. D'autres encore, se méfient des conséquences financières de l'opération, notamment de la répartition des taxes professionnelles.

La discussion qui a suivi, est apparue la nécessité, pour les communes qui souhaitent se rassembler, de définir un projet commun. Aussi, les communes d'Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny, Saint-Sauflieu, Thézy-Glimont, ont-elles décidé de réfléchir ensemble à ce projet commun. La commune d'Oresmaux sera contactée pour se joindre à ce premier groupe et les communes de Cottenchy, Dommartin et Fouencamps vont consulter leur conseil municipal sur le projet. Quant aux communes de Cachy, Gentelles, Hailles et Guyencourt, elles ont déjà choisi d'aller voir ailleurs pour ce qui est de la qualité de la vie, de l'environnement, de l'organisation de l'espace, de lotissements, de zones d'accueil, les projets pourraient être valables pour ces communes.

Saint-Saulfieu : réunion pour l'intercommunalité



Le goupe des maires et le conseiller général.

A l'exception de Cacy, Gentelles, Guyencourt et Hailles, les communes qui ont participé à la réunion d'Hébécourt du 5 octobre (voir C.P. du 8 octobre) se sont retrouvées comme convenu à Saint-Saulfieu. Il s'agit des communes d'Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Remiencourt, Rumigny, Saint-Saulfieu et Thézy-Glimont. De plus, M. Pierre Desse, conseiller général du canton de Boves et le maire d'Oresmaux ont également assisté à cette réunion.

Le but de cette assemblée était de définir un projet commun, d'une part, et d'autre part, de savoir qu'elles étaient les communes partantes pour ce groupe de travail.

S'il a été possible de connaître la position des communes qui devaient consulter leurs conseillers municipaux, le projet commun n'a pu être défini. Le canton de Cotency, Dommartin et Fouencamps après consultation de leurs conseils, semblent favorables à un rattachement à Ailly-sur-Noye.

Toutefois, si un projet apparaît qui regroupe l'essentiel des communes du canton de Boves, elles sont disposées à le rallier. La nouvelle qu'une réunion aurait lieu le 26 octobre entre les communes du canton de Boves a incité les participants qui seraient favorables à un district regroupant les

communes du canton, à convenir d'une réunion prochaine à Thézy-Glimont.

Chaque commune, pour cette réunion, préparera un dossier de ses besoins et de ses possibilités pour l'intercommunalité. Et il est évident que si la réunion du 26 octobre amène une majorité de communes à souhaiter la formation d'un district dans l'enveloppe du canton actuel de Boves, l'assemblée de Thézy-Glimont verra beaucoup de communes présentes. Toutefois, les communes qui assistaient à la réunion de Saint-Saulfieu ont maintenu leur souhait de réaliser un projet qui leur soit commun, seules ou avec les autres communes du canton.

Intercommunalité : les communes du canton de Boves se réunissent

Vingt-deux communes sur les vingt-trois que compte le canton de Boves, ont réfléchi ensemble à une structure collective. Seule, la commune de Guyencourt qui a choisi de lier son sort à la communauté de communes d'Ailly-sur-Noye n'a pas assisté à la réunion de Thézy. Toutes les autres, même si elles sont en train de mener une réflexion sur une autre forme de rassemblement, ont pris part aux débats. Pour leur part, Hailles, Salouel et Vers-sur-Selle, ont indiqué qu'elles

étaient engagées ailleurs que dans le canton de Boves.

De leur côté Estrées-sur-Noye, Grattepanche, Hébécourt, Rumigny, Saint-Saulfieu et Thézy-Glimont ont fait part de leur adhésion à un projet commun. Toutes les autres communes, si elles se sont prononcées pour une structure commune dans le cadre du canton de Boves, attendent d'en savoir plus sur le projet commun. A ce sujet, des idées ont été lancées pour réaliser un projet commun autour duquel les

communes pourraient s'unir : le développement économique, l'environnement (collecte, tri et ramassage des ordures, les problèmes de l'eau, des rivières), la voirie et son entretien, les cantines, les garderies, l'accueil hors scolarité.

Les dix-neuf communes intéressées ont donc décidé de se revoir le 14 décembre à Boves, afin de définir ensemble quel type de structure leur conviendrait le mieux et lancer les bases d'un projet commun.

COUP D'ŒIL



Les maires du canton de Boves.

Grattepanche a inauguré son monument aux morts

Drapeaux des organisations d'Anciens Combattants en tête, au son d'une marche jouée par la Fanfare de Dreuil, la population de Grattepanche a défilé, derrière son maire et son député, de la mairie au monument aux morts. Soixante-quatorze ans après la première guerre mondiale et quarante-huit après la seconde, Grattepanche inaugurerait officiellement son monument aux morts. Auparavant une plaque à l'intérieur de l'église rappelait les noms des enfants de la commune, morts pour la France, mais le conseil municipal a voulu rendre un hommage public à ses héros.

Avec émotion, les habitants de Grattepanche ont ensuite assisté à la cérémonie d'inauguration du monument. Dans son discours, M. Hanin, maire de Grattepanche a rappelé que nombre de ses administrés n'ont pas connu la guerre.

« La paix est fragile, a-t-il souligné. Il faut que l'union et la solidarité régissent pour que les conflits locaux, régionaux, nationaux et internationaux diminuent ».



Al'initiation du maire, M. Hanin, M. de Robien, député a rappelé l'importance d'un monument aux morts dans une commune.

Pour sa part, Gilles de Robien a tenu à souligner dans son discours combien « un monument aux morts, c'est important pour les jeunes. L'âge des jeunes héros de Grattepanche nous aide à réfléchir sur l'importance de la paix en Europe ».

M. Yves Caron et quelques-uns de ses élèves, qui ont réalisé ce monument, ont également assisté à la cérémonie. Après que le monu-

ment ait été dévoilé, une minute de silence a été observée, et l'appel aux morts a retenti dans un silence respectueux et ému.

Un vin d'honneur a ensuite réuni les acteurs de cette cérémonie (parmi lesquels de nombreux maires des communes voisines) à la salle de l'Association Familiale de Grattepanche, où chacun a pu signer le livre d'or ouvert à cette occasion.

Ce monument, oeuvre originale, a été réalisé en pierre de Savonnière avec une plaque en granit noir d'Afrique. Huit élèves, sous la responsabilité de leur Professeur Monsieur Caron Yves, du Lycée Professionnel de l'Acheuléen d'AMIENS ont travaillé à cette oeuvre.

Le montant total des travaux s'élève à 25 295 Frs hors taxes dont une subvention de 7 588,50 Frs, soit 30 %, attribuée dans le cadre de la 2ème part de la Dotation Globale d'Equipement.

Un Monument tout neuf



C'est à un maintenant rarissime événement qu'étaient conviés les habitants du village de Grattepanche, en ce dernier samedi: on y a inauguré un Monument aux Morts!

Derrière une dizaine de drapeaux de sections d'Anciens Combattants de la région, c'est la batterie-fanfare de Dreuil qui a cadencé le défilé. En tête, M. Jean-Claude Hanin, le Maire de Grattepanche, avait M. Gilles de Robien, député, à ses côtés. Un large ruban tricolore barrait la haute et large plaque de marbre ocre devant laquelle, au bout de

la place, les nombreux présents ont fait cercle.

Dans son discours, M. Hanin a rappelé le sacrifice des enfants de la commune tombés sur les champs de bataille de toutes les guerres: "seule une plaque, à l'église, jusqu'alors, portait leur nom. Dorénavant, cette plaque sera scellée à ce Monument aux Morts!". M. le Maire tenait aussi à féliciter et remercier les élèves et leur professeur du Lycée du Bâtiment, à Amiens, qui ont dessiné, puis façonné cette oeuvre.

Pour sa part, M. de Robien

insistait sur le besoin de "mémoire collective", en citant des exemples de villes nouvelles, créées bien après les dernières guerres et où, même sans pouvoir y inscrire de nom, on a érigé un Monument aux Morts!

Sitôt le monument dévoilé, les officiels ont relu les noms inscrits sur la plaque et ont déposé une gerbe.

Et il en sera ainsi, dorénavant, à chaque cérémonie officielle, au pied du Monument aux Morts de Grattepanche!

Que ce soit "LE COURRIER PICARD" ci dessus, ou "LE BONHOMME PICARD" ci contre, chacun a rapporté à ses lecteurs, l'événement qui a marqué notre commune en ce 19 septembre 1992.

La population du village, jamais aussi nombreuse depuis la pose du coq, est venue témoigner, par sa présence, de l'intérêt qu'elle portait à la réalisation de ce Monument aux Morts. Cette inauguration est la concrétisation d'un projet de longue date du Conseil Municipal.

QUELLE BELLE JOURNEE ...

19 SEPTEMBRE 1992



INFORMATIONS

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues en mairie jusqu'au

31 DECEMBRE 1992

Les NAISSANCES

NAVARRÉ Clémence 16/01/92
PARREZ Jonathan 01/07/92
DELOISON Elise 29/09/92
CHRISTY Tiphaine 09/12/92

Les DECES

AMIOT Pierre 13/05/92
à Amiens
BOUFFETTE Thérèse 16/03/92
à Brantome (24)

Les NOUVEAUX HABITANTS

M. BETTE Alain et Mme MAUDUIT Josette
168, Rue d'Oresmaux
M. Mme HERMANT Bruno et leurs 2 enfants
50, Rue d'Estrées
M. Mme GAFFET Régis et M. GAFFET Richard
La Pigeonnière
M. DEBREU Philippe et Mme GRAUX Marie-Josée
130, Rue de l'Eglise

Les PERMIS de CONSTRUIRE

DOURLÉN Brigitte
Abri de jardin
SOMMERMONT Marie Joséphe
Aménagement d'une maison
individuelle rue principale
GAEC HEURTEVENT
Aménagement d'une porcherie
ASSOCIATION FAMILIALE
Extension de la salle
MASSET Fabrice
Construction d'une maison
individuelle rue d'Oresmaux

Une naissance fait son apparition dans notre village: le cub du 3^{ème} âge. Club qui a pris le nom de "RENAISSANCE". Ce club compte 13 membres mais serait heureux que d'autres personnes viennent se joindre à eux. Nous acceptons les pré-retraités bien entendu.

Les réunions ont lieu tous les 15 jours, le jeudi de 14 h 30 à 18 heures à la salle "Famille Rurale". Un bon moment de détente par (jeux de société, jeux de cartes) tout le monde est content et on se promet de se retrouver 15 jours plus tard.

Pour le club, le Président,

Etienne SOMMERMONT

A Grattepanche



La Pigeonnière a accueilli les participants au championnat de Picardie, en parcours de chasse. Les clubs de Beauvais, l'A.T.B., Silly, Fleurines, Chambly, La Pigeonnière et Sissonne se sont opposés à cette occasion. Chaque tireur a eu 100 plateaux à tirer. Premier: M. Warin, de la Pigeonnière; deuxième ex aequo, M. Grévin, de Silly et MM. Brunel et Martin, de la Pigeonnière. Avec 238 points sur 300, la Pigeonnière est première des clubs.

L'ACTION SOCIALE

POUR

LES RETRAITÉS

La garde à domicile

Vous pouvez dorénavant obtenir une aide financière de la C.R.A.M. Nord-Picardie si vous avez besoin d'une garde à domicile.

QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

- ◆ Etre dans un état de dépendance chronique d'ordre physique ou psychique ou dans une situation temporaire difficile : sortie d'hôpital, maladie, absence momentanée de votre famille, etc.
- ◆ Avoir au moins 55 ans
- ◆ Etre titulaire d'une pension du régime général de la sécurité sociale
- ◆ Avoir exercé (ou votre conjoint si vous êtes titulaire d'une pension de réversion) votre activité professionnelle la plus longue dans ce régime
- ◆ Avoir des ressources inférieures à 10.000 F par mois pour une personne seule ou 15.000 F par mois pour un couple, déduction faite du montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente.

QUELLE EST LA DUREE DE NOTRE AIDE ?

Nous accordons une aide pour la durée de l'année civile en cours.

Au cours de cette période de validité, les interventions de la garde peuvent être effectuées en une ou plusieurs fois.

QUEL EST LE MONTANT DE NOTRE AIDE ?

Notre participation s'élève à 80 % des dépenses engagées, sans pouvoir dépasser 14.400 F ou 21.600 F pour un ménage si l'état de santé des deux époux nécessite une garde.

Les sommes sont versées au prestataire de services (associations, CCAS, etc.) qui emploie votre garde à domicile.

IMPORTANT : cette aide peut s'ajouter aux autres aides individuelles de l'action sociale : aide ménagère à domicile, aide à l'amélioration de l'habitat, aide aux vacances, etc.



QUI FAIT LES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier de l'aide, il faut en faire la demande auprès d'un service de garde (prestataire de services) conventionné avec la C.R.A.M.. L'Association ou le CCAS établit la demande d'aide financière, gère et planifie les interventions de la garde en fonction des limites financières qui lui sont notifiées par la C.R.A.M. et de l'appréciation des besoins individuels de chaque retraité.

VOUS POURREZ DÉDUIRE DE VOS IMPÔTS

En 1993, vous pourrez déduire au maximum 50 % de la totalité du salaire de votre garde à domicile et de vos cotisations employeurs, déduction faite du montant de notre aide. Cette déduction d'impôts est également possible si vous utilisez les services d'une aide ménagère à domicile.

Pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à téléphoner aux services spécialisés de la C.R.A.M. aux :

☎ 20 05 62 46
☎ 20 05 62 47
☎ 20 05 64 30

EN.. CAS.. DE.. BESOIN....

Mairie : 22.42.08.18 Permanences tous les Lundis et Jeudi de 17 h.30 à 19 h.00
Monsieur le Maire : 22.42.08.84 Monsieur le 1er Adjoint : 22.42.02.94
Monsieur le 2 e Adjoint : Monsieur le Secrétaire de Mairie : 22.42.75.76
S.I. Alimentation en Eau potable : 22.42.05.70 Ecole : 22.42.05.18
POMPIERS 18 ou 22.41.05.99 POLICE SECOURS : 17
GENDARMERIE DE SAINT SAUFLIEU 22.42.00.03 DOCTEURS
S.A.M.U. 15 ou 22.44.33.33 Ailly sur Noye
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL BOURGEOIS M. : 22.41.02.24
nord place V. Pauchet 22.44.25.25 PORCHER J.P.- JOUBERT M. : 22.41.01.43
sud SaloÛel 22.89.02.22 CLASSEN P. - ROY G. : 22.41.01.47
CENTRE ANTI POISON (Région Nord):20.54.55.56 Sains en Amienois
POSTE à SAINS EN AMIENOIS 22.09.51.00 COROYER R. : 22.09.56.59
CENTRE EDF GDF à AILLY S/NOYE 22.41.04.52 Saint Sauflieu
GARAGES : ORESMAUX TURBAN G. 22.42.06.59 SOULES-VANOCHEN M.O. : 22.42.76.38
St SAUFLIEU DUMONT M. 22.42.00.04 Oresmaux
LE ROY A. : 22.42.02.03

Caisse d'Epargne : passage tous les vendredis
à partir de 13 h.30 devant l'école

Marchands ambulants

- boulangerie : passage aux matins des
dimanche, mardi, jeudi et samedi
- chevaline : passage le mercredi après-midi
- boucherie : passage les lundi et vendredi
après midi
- légumes : passage le mardi après-midi
- poissonnerie : passage le vendredi matin
- alimentation générale : passage le jeudi matin

Ramassage des Ordures ménagères : le mardi matin

INFIRMIERES

Ailly sur Noye
BOULANGER M. - TAQUET P. : 22.41.02.21
CARON C. : 22.41.03.41
RAINTEAU J. : 22.41.07.75
Rumigny
PREVOST M.L. : 22.42.73.81
Grattepanche
DECROIX M. : 22.42.03.79

AMBULANCES

Ailly sur Noye
AMBULANCES D'AILLY S/NOYE : 22.41.50.00
AMBU 2000 : 22.42.56.34
Sains en Amienois
AMBU 2000 : 22.09.62.43

PHARMACIES

Ailly sur Noye
DETOISIEN B. : 22.41.01.28
LATEUR-VACHON A.M. : 22.41.53.76
Saint Sauflieu
MAURET M.M. : 22.42.00.10
Sains en Amienois
BOSSE-NAVELOT M.T. : 22.09.59.38

Cet espace est le vôtre ...
Toutes nos excuses pour les oubliés.

HUMOUR

Un escargot revient de vacances :
— Avez-vous eu beau temps, au moins ?
— Je pense bien ! Il a plu tous les jours !



Le fils : — Papa, qui habite sur la lune ?
Le père : — Personne, je te l'ai déjà dit.
Le fils : — Ben alors, c'est pas la peine de mettre la lumière le soir !

LES EXPRESSIONS COURANTES ILLUSTREES



DECLARER SA FLAMME.

— *C'est doux la laine de cheval ?*
— *Le cheval ne donne pas de laine.*
— *Alors, c'est quoi les chevaux de laine ?*

— Dis, maman, fais voir ta langue...
— La voilà, mon mignon.
— Eh bien ! ce n'est pas vrai.
— Qu'est-ce qui n'est pas vrai, mon chéri ?
— Ce que disait la voisine.
— Et que disait-elle ?
— Que tu avais la langue fourchue !

Le garçon s'adressant à un client qui a terminé son repas :
— Alors, monsieur, ça a été ?
— Oh ! fait le client... J'ai déjà mangé mieux.
Alors, le garçon, en s'éloignant :
— Peut-être... Mais pas ici !

Le mari : — Zut ! Je perds mes cheveux...
La femme : — Ça va ! Laisse tomber.



Un ténor a la manie de fermer les yeux en chantant.

Un auditeur lui demande : « Pourquoi fermez-vous les yeux lorsque vous chantez ? »

Le ténor répond :

« Parce que je monte si haut que cela me donne le vertige ».

La roue du soleil est voilée...
Il vient de perdre quelques rayons !

Un toubib à une mère de famille nombreuse :

— *Quoi ? Encore enceinte ? Mais qu'avez-vous donc fait des contraceptifs que je vous avais donnés ?*

— *Mais docteur, je les ai tous donnés à la gentille cigogne !*



A.L.I.

— Vous pourriez en profiter pour abandonner de fumer !

Quel est le comble de la propreté ?
???

Essuyer un échec !

LA MER : Que ce mot est vague...

Personne malveillante cherche colporteur pour faire circuler mauvaises nouvelles.

Attila aimait la peinture,
L'un de ses compagnons, la musique,
Un autre encore la sculpture.

MORALITE :

Chaque Hun prend son plaisir où il le trouve.

L'instituteur vient d'expliquer à ses élèves que si un maçon met dix jours pour construire un mur, dix maçons pourraient construire le même mur en un jour.

Alors Thomas se lève :

— J'ai compris, m'sieur ! Si un avion met sept heures pour aller à New York, sept avions mettront une heure !

— Monsieur, il y a un monsieur qui veut absolument vous voir. Il a une moustache.
— Firmin, dites-lui que j'en ai déjà une !

— Maman, est-ce que je peux sortir pour voir l'éclipse de soleil ?
— Oui, mon chéri, mais ne t'approche pas trop !

Dans une maternité, une future maman, en proie aux douleurs, gémit à fendre l'âme. Près d'elle, son mari se désole :

— Ma pauvre chérie. Dire que c'est moi la cause de tout cela !

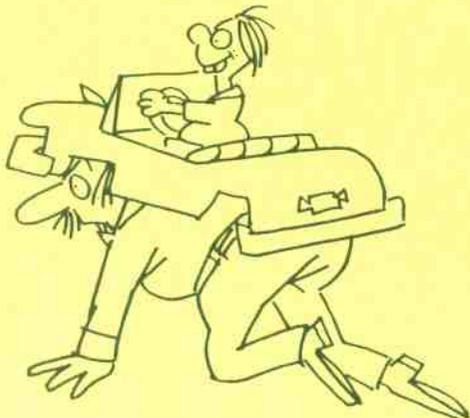
Et la jeune femme de le rassurer doucement :

— Mais non. Mais non !

— Dis, mon enfant, pourquoi as-tu baptisé ton chien : Ouah, Ouah ?
— C'est lui, m'sieur, qui m'a dit qu'il s'appelait comme ça.

Jacquot, venu de sa province, monte pour la première fois dans le métro et s'exclame :

— C'est drôle, ce train qui roule dans les caves !



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
rédigé par MM. GOURGUECHON, RYON, BOCQUET, NAVARRE Maurice
sous la responsabilité de M. HANIN

- Imprimé par nos soins -